

Addenda 8**A. MODIFICATION DE L'APPEL D'OFFRES**

N/A

B. QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1	En ce qui concerne le Critère R2.3 – Le Ministère peut-il confirmer que les affectations relatives à l'élaboration et/ou à l'évaluation de modèles financiers, qui comprennent une partie ou la totalité des critères définis au R2.3(a) - Élaboration et/ou au R2.3(b) - Évaluation, pour les besoins de financement du secteur public (c.-à-d. fédéral (y compris les sociétés d'État), provincial ou municipal) (c.-à-d. financement de programmes/projets) satisferaient à cette exigence ?
Réponse 1	Pour le Critère 2.3, les missions seront évaluées en fonction des sous-critères identifiés et selon les affectations destinées à a) l'élaboration de modèles financiers d'investissement/de prêt/de financement, ou b) l'évaluation de modèles financiers d'investissement/de prêt/de financement
Question 2	En ce qui concerne le Critère R2.4 - Le Ministère peut-elle confirmer que les affectations relatives à l'élaboration de modèles financiers, qui comprennent une partie ou la totalité des critères définis au R2.3(a) - Élaboration, pour les besoins de financement du secteur public (c'est-à-dire le financement fédéral (y compris les sociétés d'État), provincial ou municipal), satisferaient à cette exigence ? Si tel est le cas, le Ministère peut-il également confirmer que les organisations du secteur public (c'est-à-dire fédéral (y compris les sociétés d'État), provincial ou municipal) satisferaient à l'élément "tout en travaillant pour" de cette exigence ?
Réponse 2	Les affectations soumises au titre du Critère 2.3 peuvent être pertinentes à condition qu'elles répondent aux sous-critères identifiés au Critère 2.4.

C. TOUTES AUTRES MODALITES DEMEURENT INCHANGÉS.